

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 6 (1930-1931)
Heft: 4

Artikel: L'organisation de l'armée suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Seilbahnbau des Sap. Bat. 3 W. K. 1929. — Transportwagen auf der Strecke.

Construction de télésièges par le bat. sap. 3 (C. R. 1929); la benne en route. (Hohl, Arch.)

terstände, Kommandoposten, Telephonzentralen sein, die er zu bauen hat; Hindernisanlagen aller Art bedürfen seiner Mithilfe, das Aufräumen des Schussfeldes, das Schneiden von Gassen in Wäldern und Unterholz, das Erstellen von Kolonnenwegen und das Anlegen von Schienenlagen ist in der Hauptsache seine Sache. Beim Angriff wird er den eigenen Truppen einen Weg bahnen durchs feindliche Hindernis, welches er zerschneidet, sprengt oder mit Sturmleitern überbrückt. Tief unter der Erde treibt er von Schächten aus Stollen gegen die feindliche Stellung, um diese durch Sprengung zu zerstören: eine grosse Aufgabe des Stellungs- und Festungskrieges.

Neben diesen, in der Hauptsache «aufbauenden Tätigkeiten» spielen nun aber auch die Zerstörungsarbeiten eine grosse und umfangreiche Rolle für unsere Waffe. Eisenbahn-, Strassen- und Brückenzerstörungen, Sprengungen von Tunnels und Kunstbauten aller Art bieten bei einem Rückzug wie in der Verteidigung für den Sappeur und Mineur Aufgaben der mannigfaltigsten Art. Zeit, Sprengstoff und Werkzeug und Stärke des Trupps bilden ein wesentliches Moment für die Art der Zerstörung eines Objektes. Taktische und operative Ziele sind oft ausschlaggebend, ob eine Brücke, eine Bahn zerstört werden darf oder nicht. Gar rasch ist ein Bau-

werk dem Erdboden gleichgemacht, wer weiss aber, ob unsere Führung in ein paar Tagen gerade dieses Bauwerk wieder dringend nötig hätte? Daher dürfen solche Zerstörungen nur auf höchsten Befehl erfolgen oder dann auf eigene Verantwortung des leitenden Genieoffiziers — und sei es grad nur ein Leutnant —, wenn plötzliche Aenderung der Gefechtslage eine solche nötig macht.

Aber nicht nur durch diese Zerstörungsarbeiten kann man den Gegner am Vormarsch hindern; ein wirksames Mittel, speziell auch in unserem Lande, ist die «An-sumpfung», das Unterwassersetzen grosser Landgebiete. Auch als Hindernis vor einer rein defensiven Front ist ein Sumpf, ein Stausee von grossem Werte. Durch Stauung oder durch Sprengen von Stauwehren kann dieses Ziel erreicht werden, doch muss man sich vorher die Wirkungsweise und die dazu notwendige Zeit genau überlegen! Denn eine wirksame Stauung braucht meistens sehr viel Zeit! Denken wir aber bei unseren Uebungen an diese Art Hindernisse: Ein gestauter Bach kann schon der Infanterie ein Vorgehen verhindern oder dasselbe verzögern!

Damit hätte ich die Hauptarbeiten der Bautrupps erwähnt; es gäbe noch allerlei aufzuzählen: Barackenbau, Entwässerung von Grabensystemen, Brunnenbau, Erstellen von Pumpwerken, etc., das Anlegen der diversen Schanzzeugdepots, Materialdepots, die Requisition von Werkzeug, Baumaterialien und dergleichen. Es würde zu weit führen, mit diesen Sachen in Details zu gehen und ich gehe daher über zur Organisation.

(Fortsetzung folgt.)

Schweizergebet

Herr, unser Gott!

Ueber der Heimat der Väter war deine Hand.

In den grauen Nächten des Unglücks stand

Dein Licht ob den Bergen, einsam und gross.

Aus deinem heiligen Herzen floss

Kraft in der Männer Herz,

Kraft in der Männer Arm, heilige Kraft,

Die das rettende Schwert errafft,

Wenn der Feind steht an den Marken.

Herr, unser Gott, du warst mit den Starken,

Warst mit den Vätern in Sturm und Schlacht!

Herr, unser Gott, halte Wacht, halte Wacht

Ueber Firnen und Talgelände!

Schüre der Freiheit leuchtende Brände,

Wie sie glüh'n bei des Tages Niedergang,

Wann Aveläuten und Herdenglockenklang

Sich mischen, — das Rot, das hehre Rot,

Das von den Gletschern und Firnen loht

und brennt in des Landes Zeichen!

Lass es nimmer verbleichen, das rote Feld!

Und die Scholle inmitten einer Welt,

Die Scholle nur, karg und arm und frei,

Schütze mit treuer Hand

Sie, unser Heimatland!

Herr Gott, unser Vater, mit uns sei!

Ernst Zahn.

L'organisation de l'armée suisse

La formation des cadres.

La Belgique qui, plus qu'un autre pays, a le droit et le devoir de surveiller l'organisation de son armée et celles des autres pays, vient de s'intéresser tout spécialement à nos soldats.

On lira avec plaisir ce que le grand journal d'Anvers «**La Métropole**» écrivait le mois dernier sur la formation de nos cadres: (il y a quelques réserves à formuler. red.)

On estime en Suisse, avec raison, que la valeur du cadre est essentielle. Tant vaut le cadre, tant vaut la troupe. On n'apprend au soldat qu'à être simple soldat. Pour les officiers et sous-officiers le temps de service est logiquement plus long que pour la troupe, les rappels plus nombreux et plus étendus. La Suisse entend surtout avoir un cadre de valeur égale à celui de n'importe quelle autre puissance.

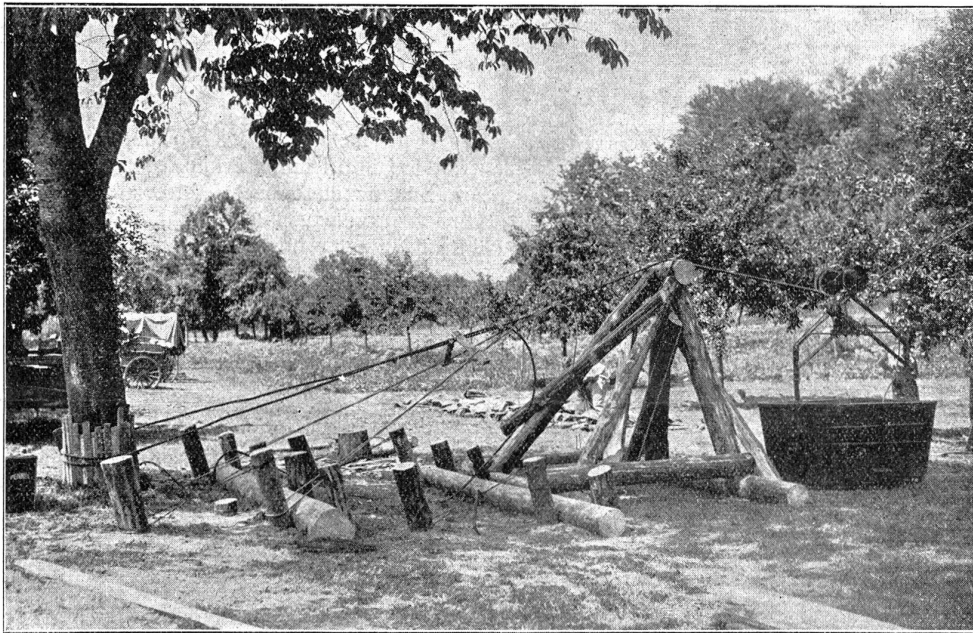
Les sous-officiers. — Ne sont nommés sous-officiers que ceux qui possèdent l'instruction scolaire requise pour passer leur examen d'officier. Il s'ensuit immédiatement qu'en Suisse le sous-officiers a du prestige aussi bien vis-à-vis des recrues que vis-à-vis des civils, parce qu'intellectuellement il est l'égal de l'officier.

mois l'instruction à des recrues à l'école des recrues. L'examen pour devenir officier est essentiellement un examen pratique; un sous-officier n'est nommé officier que s'il a la trempe nécessaire pour devenir chef de peloton; on estime qu'en donnant l'instruction notamment, il peut fournir la mesure de ses connaissances professionnelles et de ses aptitudes au commandement.

A noter que tout intellectuel est obligé d'accepter son grade.

Pour avoir un criterium de la valeur de son cadre, l'autorité militaire suisse croit que puisque ce cadre doit commander la troupe en temps de guerre, il doit être apte avant tout à donner l'instruction en temps de paix. C'est en somme le seul examen possible de portée pratique.

Ainsi donc, les recrues suisses sont instruites uniquement par des sous-officiers et officiers non profession-



Seilbahnbau
des Sap. Bat.
3. W. K. 1929
Untere Station
mit Veranker-
ung des Trag-
seils

Construction
de téléphériques
par le bat. sap.
3. (C.R. 1929);
fixation du
câble

Hohl, Arch.

En Belgique les sous-officiers de carrière parviennent tout au plus au grade d'adjudant, car nombre d'entre eux manquent des connaissances indispensables pour se présenter à l'examen d'entrée de l'école militaire, surtout pour les armes spéciales. Cette situation n'existe pas en Suisse. Quant à des cours scientifiques ou écoles similaires pour sous-officiers en vue de parfaire leur instruction, la courte durée du temps de service les justifierait d'autant moins que la majorité des sous-officiers, appartenant au cadre non professionnel, n'auraient pas le temps matériel pour suivre de tels cours.

Un soldat n'ayant pas l'instruction requise pour devenir officier ne devient pas sous-officier, mais tout au plus caporal ou «**gefreiter**», ce qui est notre ancien soldat de 1^{re} classe, mais ce qui n'est pas un grade.

Un second principe veut qu'un officier n'est promu à ce grade que quand il a fait son service comme sous-officier.

Les candidats officiers sont donc les candidats sous-officiers en même temps. Leur temps de service dure 6 mois environ au lieu des 2 à 3 mois des simples soldats. Ainsi en Suisse être gradé n'est pas une sinécure, mais un véritable sacrifice.

Avant d'être nommé officier un sous-officier doit, en qualité de candidat sous-lieutenant, donner pendant 2 à 3

mois, sous le contrôle toutefois d'officiers instructeurs de carrière.

Pour venir donner cette instruction pendant les 2 à 3 mois de service des miliciens, le cadre de réserve suisse est, en dehors de son temps de service propre et de ses rappels annuels pour les manœuvres, rappelé à tour de rôle. On est rappelé ainsi trois fois, une première fois en qualité de sous-officier aspirant à la sous-lieutenance, puis comme sous-lieutenant, et la troisième fois comme candidat capitaine. Avant la rentrée des miliciens la cadre subit un cours préparatoire de répétition, d'une durée d'une semaine.

C'est uniquement parce qu'on ne peut tout de même pas rappeler pour des durées plus longues que trois mois le cadre de réserve qu'on a réduit le temps de service des soldats au minimum de 2 à 3 mois, ce qui correspond au maximum de rappel qu'on puisse imposer à des civils pour remplir leur devoir d'officier ou de gradé dans l'armée.

Le temps de service de 2 à 3 mois est donc en Suisse une nécessité militaire et nullement le résultat d'une propagande démagogique.

En effet, si on augmentait le temps de service, fût-ce d'un mois seulement, soit 4 mois, les perturbations dans la vie économique et civile seraient graves pour

tous ceux qui sont gradés; ils devraient pendant leur carrière militaire quitter plusieurs fois, pour des durées de 4 mois, leurs occupations civiles, ce qui est une impossibilité, d'autant plus que le gradé est soumis en outre aux rappels annuels de l'élite, ainsi que parfois à des cours et à des stages qui, eux aussi, durent un mois ou deux.

Pour établir un service de 5 à 6 mois pour les militaires, il faudrait se résoudre à leur faire donner l'instruc-

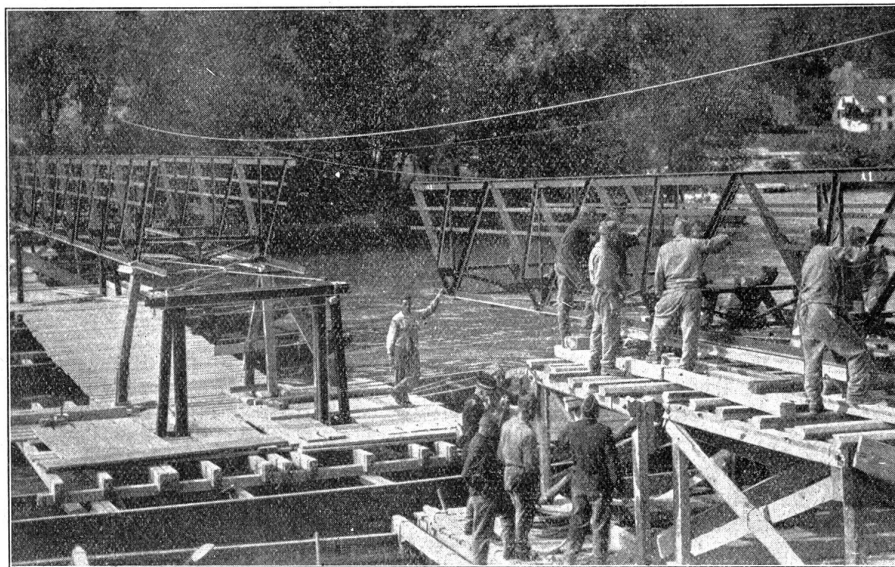
2° suivi un cours pour candidats gradés (1er année);
3° commandé une section à l'école de recrues pendant 2/3 mois en qualité de sous-officier (2e année);

4° commandé à l'école de répétition une section comme sous-officier (3e année);

5° suivi un cours préparatoire pour candidats officiers (3e année);

6° commandé un peloton à l'école de recrues en qua-

Einbau eines eisernen, permanenten Steges durch die Pontoniere



Construction d'une passerelle permanente en fer, par les pontonniers

Phot. Weidmann Ragaz

tion par des gradés ou officiers professionnels, ce dont on ne veut à aucun prix:

1° Parce que la valeur du cadre de réserve serait moindre vu qu'il y aurait deux clans dans le cadre (active et réserve), ce qui affecterait l'homogénéité du cadre. On estime que si le cadre ne donne pas l'instruction, ses connaissances restent trop théoriques.

2° L'officier ou le gradé de carrière peut être remplacé par un officier ou gradé de réserve à condition que le dernier soit de même valeur professionnelle, ce à quoi tend tout le système militaire suisse.

3° Cette condition étant remplie on doit réduire au strict minimum le cadre de carrière, son coût constituant un poste budgétaire trop lourd qui est en disproportion avec son efficacité au point de vue potentiel de guerre. En effet, d'abord la guerre ne prouve pas que le gradé ou l'officier de carrière soit plus courageux ou meilleur conducteur d'hommes que le gradé ou l'officier de réserve. Ensuite, puisque le maintien d'un grand cadre professionnel absorbe une si grande part des budgets de la guerre (appointements, allocations diverses, pensions) on ne peut, au risque de compromettre l'équilibre budgétaire d'un pays, consacrer par-dessus le marché les sommes nécessaires pour doter l'armée du matériel, armement et munitions en nombre voulu et de qualité requise. Donc, plus grand sera le cadre de carrière, inévitablement plus médiocre sera la qualité de l'armement et du matériel et plus insuffisant son stock, d'où diminution de la puissance de l'armée en temps de guerre. Or, on oublie trop facilement dans des pays qui entretiennent un nombreux cadre de carrière, que l'armée n'existe pas pour celui-ci mais uniquement pour être un instrument de guerre.

Formation des officiers. — Ne sont nommés officiers que ceux qui ont suivi:

1° en qualité de simple soldat l'école de recrues;

lité de sous-lieutenant pendant 2/3 mois (4e année);

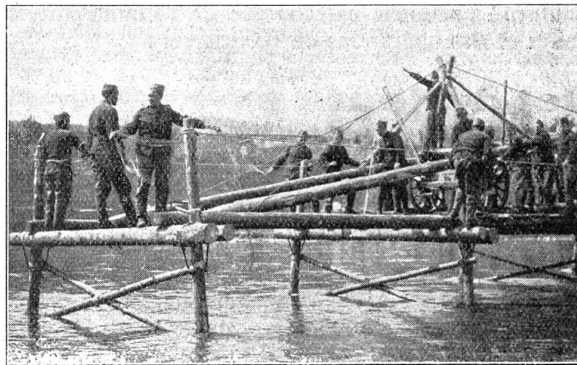
7° suivi une école spéciale pour officiers d'une durée de 28 jours (école de tir, équitation), (4e année);

8° commandé un peloton à l'école de répétition (4e année);

9° suivi une école centrale d'une durée de 42 jours qui est un centre d'études tactiques (5e année);

10° commandé un peloton à l'école de répétition en qualité de sous-lieutenant.

Il est en outre prévu des cours d'une durée de 42 jours pour la formation de capitaines. Pour être nommé major on doit suivre une nouvelle école centrale. Il va de soi qu'en outre les officiers sont astreints de suivre les rappels annuels de l'élite. A la landwehr le cadre doit faire deux rappels au lieu du seul rappel prévu pour la troupe.



Einbauwagen für Kolonnenbrücke aus Notmaterial in Tätigkeit. Brücke über die Reuss bei Bremgarten. Sap. Bat. 4

L'avant-train pour la construction d'un pont de colonne avec du matériel de circonstance. — Pont sur la Reuss près de Bremgarten. — (Bat. sap. 4.) Phot. Weidmann, Ragaz

Il y a en outre de nombreux cours spéciaux, des cours théoriques et par correspondance, de nombreuses bibliothèques militaires.

Pour les lieutenants-colonels il est prévu des voyages d'état-major d'une durée de 28 jours.

Le régiment est commandé par un lieutenant-colonel, tandis que la brigade est commandée par un colonel. (Le grade de colonel en Suisse correspond donc à notre grade de général commandant une division d'infanterie.) La division est commandée par un colonel de division et le corps d'armée par un colonel de corps d'armée. Le grade de général n'existe qu'en temps de guerre et est conféré au généralissime.

En résumé la durée du temps de service des officiers comparé à celui des soldats est comme suit :

Officiers	Soldats
Infanterie 10 mois au lieu de 2 mois	
Cavalerie 12 mois au lieu de 3 mois	
Artillerie 10 mois au lieu de 3 mois	
Génie 8 mois au lieu de 2 mois	

Pour être nommé officier d'état-major on doit suivre en outre deux écoles spéciales respectivement d'une durée de 70 et 42 jours. Les hautes fonctions de l'état-major sont exercées par des officiers professionnels, les autres par des officiers de réserve. Il y a encore de nombreux stages, ainsi à l'administration des chemins de fer pour s'initier aux transports.

Cadre de carrière. — Celui-ci ne se compose que d'environ 300 hommes. A part quelques sous-officiers administrateurs, spécialistes, maîtres-clairons, etc., le restant du cadre se compose d'officiers.

Ceux-ci sortent de la section militaire de l'Université de Zurich. Il n'y a donc pas d'école militaire spéciale.

Sont officiers de carrière : le chef de l'état-major général ; les inspecteurs d'armes ; les chefs des divisions au département de la guerre ; les commandants de corps d'armée ; les commandants de divisions ; les commandants des écoles ; les commandants des unités d'instructions (officiers supérieurs) ; les chefs d'état-major des grandes unités ; des officiers spécialistes ; les professeurs militaires dans les écoles pour officiers ; des officiers subalternes instructeurs pour les unités d'instruction et les écoles d'armes.

Si le cadre professionnel de l'armée n'est que d'environ 300 hommes, il y a pourtant encore environ 2750 employés et ouvriers militaires. Ceux-ci servent dans les dépôts, les arsenaux, les ateliers de construction, comme mécaniciens à l'aviation, gardiens des batteries de forteresse, employés de l'administration militaire. A noter que l'autorité cantonale est chargée de l'administration des unités et des opérations de recrutement.

Billet du jour

Il y a une levée de boucliers formidable en Suisse contre le projet qu'on prête à monsieur le Conseiller fédéral Minger, notre nouveau et actif ministre de la guerre, de porter le budget militaire à 100 millions ! Evidemment c'est la forte somme ; mais, comme nous l'avions déjà fait remarquer ici-même, quelques heures d'invasion seulement par un ennemi quelconque, nous coûteraient beaucoup plus cher... sans compter les vies humaines sacrifiées, ce qui ne se paie pas, même avec de l'or ! Mais il y a des gens qui ne raisonnent pas ; ou qui raisonnent trop. Et qui risquent de créer un dangereux mouvement défaitiste dans notre pays. Faut-il répéter une fois de plus que durant la grande guerre,

seule notre force nous a préservés de la bataille. Citons encore aujourd'hui un article du fougueux journal de Paris « l'Action française » qui a l'habitude de claironner les vérités aux quatre coins des cieux. Nous ne faisons pas de politique ici, et nous n'en ferons jamais, mais il est permis de signaler ce que dit un organe étranger qui a de puissantes attaches avec de grands personnages. Se désolant de ce que des citoyens se fassent humbles et posent les armes devant les exigences étrangères, l'Action française écrit :

Cependant, notre espèce n'a pas été changée tout entière en bête. Il y a des vestiges d'humanité. Il s'en trouve un en Suisse, d'après cet écho d'Aux Ecoltes :

« **Les précautions de la Suisse.** — Tandis que M. Briand se qualifie complaisamment d'illusionniste, alors qu'il n'est qu'un illusionné, et que ses thuriféraires prédisent pour demain le succès de son grand dessein de paix éternelle, la Suisse, la petite Suisse, qui serait très excusable de nourrir les mêmes illusions, s'arme jusqu'aux dents.

Alors qu'elle n'avait pris aucune précaution militaire en 1914, bien certaine de n'être pas mêlée au conflit qu'elle prévoyait, cette fois-ci elle renforce ses approvisionnements, multiplie les grandes manœuvres, et son état-major vient de commander 200,000 masques contre les gaz. »

Il ne semble pas non plus que la Belgique officielle soit en train d'opérer la régression véritablement bestiale dont nous sommes témoins sur quelques lieux du territoire de la presse française. Dans la Nation Belge, qui n'est pas un organe officieux, mais résolument monarchique et gouvernemental, on lit sous un beau titre :

« Je préfère laisser tranquille un peuple dont l'organisation militaire est solide... » — Quand le comte Schlieffen, chef du grand état-major allemand, élabora en 1905 son plan de campagne contre la France avec invasion de la Belgique (conversion à gauche), on lui fit des objections : « Vous ne faites que refouler l'ennemi ; il restera en communication avec le cœur de la France, ce ne sera pas le moyen d'avoir une guerre courte. »

A quoi Schlieffen répondait (au témoignage du lieutenant-colonel allemand Wolfgang Foerster, dans son livre : « Le comte Schlieffen et la guerre mondiale ») que le lieutenant-colonel de Thomasson analyse dans la Revue de Paris :

— C'est possible. Mais, pour converser à droite, il me faudrait d'abord violer la neutralité suisse. Ensuite mon déploiement stratégique serait malaisé. On devrait traverser un pays difficile, le ravitaillement des armées par le Jura se heurterait à bien des obstacles. Je préfère laisser tranquille un peuple dont l'organisation militaire est solide.

Le colonel de Thomasson ajoute :

— La bonne réputation de l'armée suisse a sauvé son pays. Une autre armée était, à tort ou à raison, moins estimée des Allemands, et ç'a été pour son pays l'invasion et la ruine.

La nation belge avait pu céder à un scrupule de mauvaise honte patriotique et passer sous silence ce rude avis au lecteur. Pas du tout. Elle applique au public belge son révélsif : très stimulant, très bienfaisant. La nation belge a compris son devoir. Sera-t-elle imitée chez nous : et quand, et dans combien de journaux ?

Français, Allemands et Belges sont donc une fois de plus d'accord sur ce qui a épargné la Suisse durant la grande catastrophe de 1914. Nos soldats ont plus fait pour notre petite patrie que tous les discours des politiciens en mal de célébrité. Et plus surtout que les mensonges des pseudo-pacifistes.

Après des témoignages tels que ceux que nous venons de relever et qui ont été rendus publics par leurs auteurs mêmes, que pouvons-nous dire ?

C'est que ceux qui veulent nous livrer désarmés aux appétits de nos voisins sont des coupables ! Il faudrait être fous pour ne pas entendre la voix de la raison ! C'est pourquoi nous soutiendrons avec notre département militaire fédéral qu'une grosse dépense annuelle pour la préparation de l'armée pacifique vaut mieux que la ruine en temps de guerre pour avoir voulu faire des économies mal à propos ; et surtout pour avoir voulu écouter les défaitistes mal inspirés ! D.